Participants à l'élaboration

LC, SEn et SeCA

> Pour ce thème, voir également le rapport explicatif «Cycle de l'eau»

Cadre légal

Base légale fédérale ou cantonale inchangée depuis l'ancien plan directeur cantonal

Pratique administrative

Buts pour la politique cantonale inchangés

Principes et mesures de mise en œuvre inchangés

Aucune étude cantonale nécessaire

Nouvelles conséquences pour l'aménagement local

Répartition des tâches inchangée

2. PRINCIPES

Buts de la politique du canton

Un approvisionnement en eau potable qui respecte les exigences de la législation sur les denrées alimentaires pourrait être garanti dans le canton grâce à des mesures techniques et avec des moyens financiers importants. Cette méthodologie n'est pas préconisée par le canton, car le problème principal de la pollution des eaux souterraines et superficielles ne serait pas résolu.

Il convient cependant de préciser que les mesures en vue d'une protection durable des ressources ne déploient des effets qu'à moyen et à long terme. Dès lors, lorsque la santé des personnes est mise en danger par la consommation de l'eau distribuée, des mesures techniques à effet immédiat sont souvent indispensables.

Principes de localisation

Les mesures à prendre, en cas d'eau polluée ou en cas d'eau ne répondant pas aux exigences d'une eau potable pour d'autres raisons, peuvent être de diverses natures comme la désinfection, l'obligation de cuisson jusqu'à l'interdiction d'utilisation.

Principes de coordination

La prise en compte des besoins en eau pour la lutte contre les incendies n'est pas sans conséquences sur le volume des installations à prévoir. De grands réservoirs d'eau peuvent parfois nécessiter des mesures pour assurer la qualité bactériologique de l'eau. En effet, les probabilités de formation de bactéries augmentent avec la durée de stockage de l'eau. La coordination entre alimentation en eau potable et besoin en eau pour la lutte contre les incendies est donc souhaitable, mais peut nécessiter des mesures d'accompagnement. L'eau potable ne devrait pas être stockée plus de deux jours avant sa distribution.